Communiqué SWX
n° 35/2008

De:	Market Rules & Regulations	Tel.:	+41 (0)58 854 22 89
E-mail:	Rolf.Halter@sfms.com	Fax:	+41 (0)58 854 32 89
Pages:	1	Date:	28.04.2008
Concerne:	**Circulaire CFB 08/1 «Règles de conduite sur le marché» - annonces en bourse**		

Madame, Monsieur,

La nouvelle circulaire de la CFB «Règles de conduite sur le marché concernant le négoce des valeurs mobilières (règles de conduite sur le marché)» du 19 mars 2008 (Circ.-CFB 08/1) entre en vigueur le 1er mai 2008. Elle établit des règles de conduite sur le marché, contient des directives visant à éviter les abus de marché et fournit des exemples d'opérations sur valeurs mobilières admissibles.

Les chiffres marginaux 30 (stabilisation du prix ou soutien de cours) et 35 («Matched Orders») de la circulaire précisent que la durée et la stabilisation, i.e. les transactions réalisées dans ce cadre, doivent être préalablement communiquées aux bourses.

Une annonce est considérée comme valable à la SWX Swiss Exchange AG et chez Scoach Suisse SA si elle a été envoyée à l'adresse e-mail **SVEMSI@swx.com**.

Pour de plus amples informations:
Market Rules & Regulations au n° de tél. +41 (0)58 854 22 89

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

SWX Swiss Exchange AG

Adrian Isler
Sous-directeur

Rolf Halter
Fondé de pouvoir